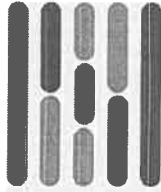


REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-17

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

### Création et composition des commissions communales

Date de la séance : 27 mars 2026  
 Date de convocation : 21 mars 2026  
 Nombre de conseillers en exercice : 27  
 Membres présents : 26  
 Nombre de votants : 26

Adopté à l'unanimité

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

**Absent excusé :** M. Gérald SEURON.

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline BLAIN.

*Madame le Maire rappelle que le code général des collectivités prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.*

*Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.*

- *Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Il est proposé de ne pas définir un nombre limité de participants aux commissions, afin de garantir la possibilité pour chacun de s'investir dans les commissions de son choix.*
- *Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-22 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- adopte la liste des commissions communales suivantes :

NOMS DE LA COMMISSION	NOMS DES MEMBRES
Finances – Economie	Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, M. Jean LEFEBVRE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Loïc CABOT.
Enseignement - Sports - Vie associative et sociale	Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Anita LE MERRER, Mme Isabelle AMEYE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Christine FOSSARD, M. Gérald SEURON, Mme Isabel COUDRAY, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE, Mme Carole ANCEL.
Voirie - Réseaux - Environnement – Assainissement	Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, M. Jean LEFEBVRE, M. Philippe DELAUNAY, M. Loïc CABOT, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, M. Tony FIQUET.

Urbanisme – Logement – Patrimoine	Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, M. Benjamin MAUGY, M. Ludovic RENAULT.
Bâtiments communaux - Cadre de vie	Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, M. Jean LEFEBVRE, M. Philippe DELAUNAY, M. Loïc CABOT, M. Benjamin MAUGY, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.
Culture - Animations - Communication	Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Anita LE MERRER, Mme Isabelle AMEYE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Christine FOSSARD, M. Gérald SEURON, Mme Isabel COUDRAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Fait à LE NEUBOURG, le 31 mars 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELINLa secrétaire,  
Caroline BLAIN